

## Ville de Castillon-la-Bataille Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal – Décision du Maire

**OBJET : N° D24-11-36 MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE POUR LA REALISATION DES MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS – AVENANT 2**

Le Maire de Castillon-la-Bataille,  
Vu l'article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal N° L 20-06/03-17/AG du 15 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire pendant son mandat par le Conseil Municipal,  
Vu l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique relatif aux marchés à procédures adaptées  
Vu l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique relatif aux modifications des marchés,  
Considérant qu'il est nécessaire de conclure un avenant modifiant le coût prévisionnel des travaux,

### Décide

Article 1 : Le marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux d'aménagement de la Maison des Associations est prorogé de 16 mois pour se clore le 25 décembre 2024.

Article 2 : En conséquence de cette prorogation le montant du paiement de l'agence Besson Bolze, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, au titre de la mission DET est augmenté de 4000€ ht, portant le montant total du marché à 73.007,81€ HT.

Article 3: Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4: La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Libourne. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine assemblée.

*Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Sous-Préfecture le  
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
Le 3 décembre 2024

**Le Maire  
Jacques Breillat**



Accusé de réception en préfecture  
033-213301088-20241203-D241136-AR  
Date de télétransmission : 10/12/2024  
Date de réception préfecture : 10/12/2024



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

## CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

EXE10

### AVENANT N° 2<sup>1</sup>

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

#### A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Commune de Castillon-la-Bataille  
Représentée par son maire Jacques Breillat  
25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille

#### B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Mandataire :

SARL ATELIER D'ARCHITECTURE BESSON BOLZE  
3, rue du château Trompette 33000 Bordeaux 09 83 82 89 55 – 06 74 03 32 92  
contact@bessonbolze.com – SIRET 81476664800012

#### C - Objet du marché public

Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux d'aménagement de la Maison des Associations.

Date de la notification du marché public : ...25/04/2022

Durée d'exécution du marché public : 16 mois

Montant initial du marché public après avenant 1:

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 69 007,81 €
- Montant TTC : 82 809,37 €

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

1/ Comme évoqué à plusieurs reprises en réunion de chantier, celui-ci n'a fait que prendre du retard, et les raisons principales de ce retard sont le délai de paiement des entreprises ainsi que le délai de prise de décision de la MOA, qui ne sont pas imputable à l'architecte.

Sur le planning DET initial, les OPR étaient prévues le 10 Juin.

A ce jour, les OPR sont prévues le 18 Novembre soit 19 semaines en retard (en neutralisant le mois d'Aout) soit plus de 4 mois en retard.

Afin de réaliser notre mission correctement, nous vous faisons parvenir une demande d'avenant, à la fois pour proroger notre mission et également pour avoir des honoraires qui permettent de continuer à suivre correctement le chantier selon le retard pris soit environ 4 mois de chantier supplémentaires.

Nous facturons à ce jour 1564,29 € ht / mois de DET sur 10 mois (durée initiale du chantier), c'est donc quatre fois cette somme que nous vous demandons en supplément au vu du retard accumulé et de la durée de chantier qui s'allonge soit 6 257,16 € ht pour ces quatre mois supplémentaires.

Nous consentons à ramener cette somme à 4000 € ht.

La rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre est ramenée à la date Mo du contrat de maîtrise d'œuvre.

2/ Prorogation du marché : Le marché avait une durée initiale de 16 mois à compter du 25/04/22, il est donc prorogé de 16 mois supplémentaires pour se clore le 25/12/24.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non  Oui


Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 4 000 €
- Montant TTC : 4 200 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 5,7 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 73 007,81 €
- Montant TTC : 87 609,37 €

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Léa BOLZE, co gérante de BESSON BOLZE et mandataire de l'équipe de maîtrise d'oeuvre	Bordeaux, le 24/09/2024	 Atelier d'architecture Besson Bolze 202 Cour de la Marine 13200 Bordeaux contact@bessonbolze.com +33 1 42 69 55 SARL d'architecture au capital de 4000 € Siren 811 766324 RCS de Bordeaux

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

EXE10 – Avenant

(référence du marché public ou de l'accord-cadre)

Page : 2 / 4

Accusé de réception en préfecture  
033-213301088-20241203-D241136-AR  
Date de télétransmission : 10/12/2024  
Date de réception préfecture : 10/12/2024

Av 2 No

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :  
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Castillon 6 B, le 3 octobre 2024

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

6 N  
  
Jacques BREILAT



**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**

**En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

**En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Le 07/10/2024 à 17h58

+ ANNEXE REPARTITION  
HONORAIRES

**Atelier d'architecture Besson Bolze**  
202 Cours de la Mame 33800 Bordeaux  
contact@bessonbolze.com - 09 83 82 89 55  
SARL d'architecture au capital de 4000 €  
Siren 814 766 648 RCS de Bordeaux

Date de mise à jour : 01/04/2019

EXE10 – Avenant

(référence du marché public ou de l'accord-cadre)

Page : 4 / 4  
Accusé de réception en préfecture  
033-213301088-20241203-D241136-AR  
Date de télétransmission : 10/12/2024  
Date de réception préfecture : 10/12/2024

## Répartition d'honoraires

### MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Enveloppe financière travaux 827666,2 €HT  
165 533,24 TVA (20%)  
993 199,44 TTC

Taux de rémunération retenu : 9,00%  
coefficient de complexité retenu : 1

Forfait de rémunération: 74 489,96 €HT  
14 897,99 TVA (20%)  
89 387,95 €TTC

Décompte général pour l'équipe :

ELEMENTS  DE MISSION DE BASE	REPARTITION		Architecte mandataire		BET TCE	
	GENERALE		Atelier d'architecture Besson Bolze		Intech	
	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT
ESQ inchangé	12%	7 003,92	65%	4 552,55	35%	2 451,37
AVP inchangé	22%	12 840,52	60%	7 704,31	40%	5 136,21
PRO/DCE	21%	15 642,89	55%	8 603,59	45%	7 039,30
ACT	6%	4 469,40	55%	2 458,17	45%	2 011,23
VISA	6%	4 469,40	55%	2 458,17	45%	2 011,23
Direction et Exécution Travaux	28%	20 857,19	75%	15 642,89	25%	5 214,30
supplément DET pour retard chantier		4 000,00	100%	4 000,00		
AOR	5%	3 724,50	100%	3 724,50	0%	0,00
TOTAL HT	100%	73 007,81	67%	43 144,18	33%	23 863,64
TOTAL TVA		14 601,56		9 828,84		4 772,73
TOTAL TTC		87 609,37		58 973,01		28 636,36

**Atelier d'architecture Besson Bolze**  
202 Cours de la Marne 33800 Bordeaux  
contact@bessonbolze.com - 09 83 82 89 55  
SARL d'architecture au capital de 4000 €  
Siren 814 766 648 RCS de Bordeaux

Accusé de réception en préfecture  
033-213301088-20241203-D241136-AR  
Date de télétransmission : 10/12/2024  
Date de réception préfecture : 10/12/2024

Accusé de réception en préfecture  
033-213301088-20241203-D241136-AR  
Date de télétransmission : 10/12/2024  
Date de réception préfecture : 10/12/2024